

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
10 DECEMBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 36

L'an deux mille vingt,

le 15 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - M. Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELECC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole KORN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°150-2020 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESTUAIRE A ARZAL –
COMPLEMENT A LA CESSION D'IMMEUBLE D'ENTREPRISE AU PROFIT DE LA HOLDING SIFLOM SARL POUR LE COMPTE
DE L'ENTREPRISE SILVADEC**

M. Jean François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que par délibération n°98-2020 du 22 septembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de cession d'immobilier d'entreprise, correspondant aux parcelles cadastrées section C n°1554-1555-1568 situées sur le parc d'activités de l'Estuaire à Arzal, au profit de la Holding SIFLOM SARL, depuis SILVA IMMO SAS, pour le compte de l'entreprise SILVADEC. Le prix de cession a été approuvé à 750 000 € HT, augmenté de la TVA par vingtième, soit 38 645 € si la vente se réalise d'ici le 31 décembre 2020 ou 23 556 € pour une vente en 2021.

Suite aux levés effectués par le géomètre, il est apparu que les parcelles cadastrées C n°1554-1555-1568 intègrent des ouvrages collectifs de gestion hydraulique du parc d'activités : noues et une partie du bassin d'orage.

Aussi, pour que la Communauté de Communes poursuive la gestion et l'entretien de ses ouvrages, un nouveau découpage parcellaire a été établi et validé par l'acquéreur, afin d'exclure ces ouvrages de la cession. La superficie totale du terrain ainsi vendu est de 7 447 m², pour un prix inchangé, soit 750 000 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications du parcellaire à céder telles que proposées en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait certifié conforme
A Muzillac
Le Président,

